



COMPTE RENDU DU CTPD DU 10 février 2011

Pour vous faciliter la lecture de ce compte-rendu, un peu dense, nous vous proposons un sommaire.

Cela vous permettra d'aller plus précisément au point qui vous intéresse.

L'ordre du jour de ce CTPD était le suivant :

Budget 2011 – page 2 et 3

La carte Achat / CHORUS –page 4

Les ponts naturels - page 5

AGORA et ses dysfonctionnements- page 6

Questions diverses - page 7

Copie de la déclaration liminaire – page 8 et 9

Après lecture de la déclaration liminaire, que vous trouverez en annexe de ce compte-rendu, le président M. MARIEL semblait un peu « piqué » par les propos de la CGT , notamment ceux qui concernaient les suppressions d'emploi auxquelles il ne s'est pas opposé. Il a répondu que la direction « essaie de faire le moindre mal possible » et lui n'avait pas le sentiment d'être « sourd, aveugle et muet ». Toutefois, dit-il : il « **est un fonctionnaire obéissant et applique les décisions qui sont prises** ».

Et oui, 54 postes sont bel et bien supprimés pour l'année 2011 !!!

Sur CHORUS et la remise en cause du principe fondamental de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, que cet outil provoquera, nous allions « un peu vite » selon le Directeur.

En revanche, au sujet de la communication de l'évolution des charges dans notre département depuis 2000, M. MARIEL ne répond pas : faut-il considérer « qui ne dit mot, consent ». La section locale CGT va relancer le DDFIP sur ce point important.

La CGT ne se situe pas sur le terrain de la cogestion des budgets dont elle ne maîtrise ni les tenants, ni les aboutissants. En revanche, elle met en évidence et combat la plupart des délégations auprès d'entreprises privées des tâches qui pourraient être parfaitement accomplies par le service public. En effet, nous combattons pour que l'essentiel des missions dévolues à la DGFIP soient accomplies par des agents fonctionnaires.

BUDGET 2011

M LIDIN a présenté le budget 2010 et 2011, pour chacune des deux anciennes directions puis un budget 2011 fusionné.

Sur ce point, nous sommes intervenus sur le budget alloué aux postes budgétaires qui appelaient notre attention.

En premier lieu, sur le fait, que le document remis aux organisations syndicales pour ce CTPD (budget 2010 2011), ne comporte aucune description détaillée des différents postes budgétaires.

S'agissant du poste « frais d'affranchissement », par exemple : la Direction fait appel à un prestataire privé –la société TCS - (navettes) ; à ce titre, nous aurions souhaité un détail de ce poste, et, plus particulièrement, connaître le montant de la dépense 2010 de la prestation courrier.

M MARIEL ne s'est pas opposé à nous fournir un budget plus détaillé, mais sans être exhaustif, etpour l'année prochaine.

Par ailleurs, la CGT a demandé dans quel poste était rattachée la dépense pour la sécurisation des SIP.

En réponse à cette question, M. LIDIN et M. MIRALLEZ indiquent que ces dépenses sont réparties à la fois dans le poste « agencement des installations » , « surveillance et gardiennage » et enfin « informatique ».

Là encore, pas de visibilité concrète sur la dépense de la sécurisation dans les SIP (mise en place de caméras et la maintenance qui en découle, portes sécurisées, badges...), le montant figurant sur le document étant global pour chaque poste.

Concernant la sécurité, M. MARIEL a insisté sur le renforcement du budget dans ce domaine afin de le professionnaliser et de ne plus envoyer d'agent, ni de chef de service, emmener l'argent à la banque.

En cas d'insuffisance de ce poste, un abondement est prévu par la direction.

INFORMATIQUE :

La Direction confirme un renouvellement quinquennal du matériel, notamment pour l'ex CP qui accuse un retard et les conservations des hypothèques dont la taille des écrans est insuffisante.

Nous demandons que les écrans des géomètres soient également renouvelés, car ils ne correspondent plus à la spécificité de leur métier.

Nous avons obtenu l'accord de la direction pour ce renouvellement.

FORMATION :

Le poste budgétaire « formation » n'indique aucun montant. La section CGTFIP a demandé d'en préciser la raison. Car ce poste concerne les formations externes (c'est-à-dire animées par des prestataires externes) généralement accordées aux agents de la CMI et de la CMIB.

La Direction précise que les formations pour les agents de la CMI et de la CMIB sont organisées par l'IGPDE et la sous-division informatique. Aucune demande de formation externe n'est remontée au cours de l'année 2010.

Dont acte ?

FRAIS DE STAGE :

Le montant indiqué à cette rubrique en 2010 est largement inférieur à celui indiqué en 2011. Nous avons donc interrogé la direction sur les raisons de cette baisse, alors que le plan de formation n'était pas encore établi.

M. LIDIN nous a précisé que le budget sera abondé en fonction des besoins en formation. Il en est de même pour la rubrique « débitants de tabac », le budget n'est pas figé.

Dont acte.

FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT :

La DDFIP a fait le choix de confier à un prestataire privé, la société TCS, l'acheminement du courrier interne entre les services (la navette). Ce choix ne s'avère pas satisfaisant aux termes même de M. MARIEL.

Nous avons souligné que la Direction a une logique budgétaire différente du service public, et dénonce la privatisation... et ses dérives ; et, précisons que ces travaux pourraient être confiés à La Poste.

M MARIEL a expliqué qu'il n'avait pas eu le choix, car La Poste ne voulait plus amener le courrier dans les services et refusait de payer des pénalités.

NETTOYAGE DES LOCAUX :

Nous avons demandé compte tenu du montant de la dépense 527 093 € en 2010 (260 908 € pour la TG et 266 185 € pour la DSF), et, sachant que le dernier rapport CHS ministériel dénonce une politique de sous-traitance dont les résultats ne sont pas probants, que la direction recrute un certain nombre d'agents de service et évidemment achète les produits nécessaires pour un meilleur résultat.

Pour le DDFIP, embaucher des agents de service n'était pas une solution. Il reconnaît néanmoins qu'il existe des dysfonctionnements, les entreprises voulant faire leur chiffre au détriment de la prestation, « mais ce sont des marchés nationaux...! »
Il demande toutefois de faire remonter toute prestation insuffisante.

Par ailleurs, nous indiquons, pour poursuivre l'argumentation de FO, que les agents de service, et sans les mettre en cause, manquent de temps pour faire le ménage, les entreprises privilégiant la quantité au détriment de la qualité.

A ce sujet, M. MILH répond que « nous en sommes en charges de leurs obligations fiscales et non pas de leurs obligations sociales ».

La CGT demande si, lors de la signature du contrat, le gestionnaire de site est consulté afin de d'indiquer les informations concernant les surfaces à nettoyer.

M LIDIN précise que les sites sont effectivement visités par l'entreprise de nettoyage.

LA CARTE D ACHAT :

Il existe deux catégories de cartes achats : carte achat SNCF et carte achat de proximité.

La CGT a demandé si la participation de 90 € était faite par agents ou par sites et le plafond annuel de cette dernière ?

M. LIDIN répond que la participation est faite par site, 90 € / personnes (80 € pour les fournitures et 10 € consommables et sanitaires) et que le plafond annuel est de 4 000 €. Mais il est possible de d'abonder ce poste en cas de nécessité.

Nous avons fait remarquer que la conservation des hypothèques, est un service où la consommation de papier est la plus importante ; il risque donc d'y avoir un déséquilibre entre les sites selon qu'ils soient ou non pourvus d'une CH.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la manière dont seront effectuées les commandes.

Sur ce point, la direction souligne qu'il est prévu un ajustement en fonction des particularités rencontrées. Lors de la réunion du 11 janvier 2011, il a été demandé aux gestionnaires de site de regrouper les commandes. Sur le site de Melun, par exemple, les commandes ne sont pas encore stabilisées, mais il est toutefois prévu d'organiser une réunion d'une ½ journée pour faire le point.

Le titulaire de cette carte (similaire à une carte bleue) est en principe le gestionnaire de site. Les chefs de service quant à eux, sont invités à ne pas être détenteurs de la carte afin d'exercer plus facilement la fonction de contrôle interne.

CHORUS :

La Direction a présenté la nouvelle application CHORUS mise en place dans le département. CHORUS permet de recentrer les fonctions de programmation et pilotage des dépenses...en continuité de la LOLF.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'une partie des tâches exécutées à Melun par le service budget est partie à Créteil au CSP « centre de services partagés » qui est un prestataire interministériel – et pour faire simple, ce service est **une plate forme** destinée à la prise de décision pour la dépense de l'Etat. La Direction a même évoqué le terme « **d'industrialisation** ». Cela signifie donc des économies à grande échelle !

Chorus « dépenses » est actuellement en fonction, chorus « comptable » verra le jour en 2012. Il encadre la mise en oeuvre de la carte achat.

LES PONTS NATURELS :

3 ponts naturels cette année : le vendredi 3 juin, le vendredi 15 juillet et le lundi 31 octobre 2011.

La CGT a insisté afin de bénéficier de plusieurs autorisations d'absence en sensibilisant M. MARIEL aux difficultés rencontrées par les agents lors de la mise en place des SIP et sur le fait qu'une faveur de sa part serait la bienvenue à l'instar de celle octroyée lors des épisodes neigeux de décembre.

Nous lui avons également rappelé qu'imposer des dates de congés aux agents était très mal perçu et contraire aux libertés individuelles de chacun de disposer de ses droits.

D'autant plus qu'un jour est déjà « ponctionné » au titre de la solidarité le lundi de pentecôte!

M MARIEL a rejeté notre demande au motif qu'il appliquait des règles nationales et qu'il ne prendrait pas cette responsabilité. Sur les 3 jours de ponts naturels, un seul fera donc l'objet d'un financement par une journée exceptionnelle, mais 3 ponts sont votés.

Effectivement ce dernier estime que 95% des agents sont favorables à ces ponts naturels et les voter tous les 3, supprime les problèmes de gestion au sein des services.

La CGT demande à M. MARIEL si ces arguments vaudront pour 2012, car il existe 5 ponts potentiels!!!!

Mais selon lui, il s'agit d'un vrai sujet fonctionnel.

AGORA ...et ses dysfonctionnements :

Au préalable, nous rappelons qu'AGORA est synonyme de ras le bol généralisé. Lors de nos tournées de service effectuées depuis un mois dans de nombreuses trésoreries, un seul mot revient à la bouche des agents - AGORA - congés non validés provoquant un énorme débit horaire, demande de frais de déplacement « en cours » ...de nombreux jours, formations GHV non effectuées ou insuffisantes... Rappelons aussi que l'application AGORA n'a pas été développée par des agents de la DGFIP mais par le privé, moyennant un coût exorbitant !

Lors de ce CPTD, il est rappelé que le syndical national CGT est intervenu sur ce point auprès de la direction générale afin que le problème soit résolu au plus vite, car aujourd'hui c'est un problème national et non plus local.

MME RATOIN s'est voulue rassurante : précisant qu'il n'y avait plus de problèmes concernant les difficultés de fonctionnement d'AGORA libre-service ou bien lors de changement de service; sont réglés : les paramétrages (dossiers absents ou doublons), les remontées congés non vus par les GHV, le report des congés annuels 2010 et du CET, les frais de déplacement,...

Concernant AGORA Gestion, il y a 1000 connexions / jour alors que l'outil est prévu pour une utilisation de 800 connexions / jour seulement. Une étude sera faite sur ce sujet.

La direction envisage de revoir le nombre de personnes habilitées ou d'accélérer la fermeture de l'application.

Pour le suivi des temps, le GHV doit valider le plus rapidement possible les congés ou autres absences.

Certains GHV ont rencontré des difficultés de gestion, la direction envisage la mise en ligne d'une fiche « pas à pas ».

Le cycle de 4,5 jours est enfin créé sauf pour les agents à temps partiel. Il existe encore des problèmes, une étude est en cours.

Eu égard au temps passé sur cette application par les GHV et les chefs de service, la CGT insiste pour une réelle prise en compte de la charge de travail occasionnée par cette dernière et leur participation aux stages. Et rappelle, à cet effet, qu'une session de formation était prévue avant les congés scolaires de fin d'année, et, une autre, de 2 jours, au cours du mois de janvier 2011 (CTPD du 14 décembre 2010 sur les règles de gestion). Nous demandons à la Direction de faire le point sur ces formations ; de recenser les agents qui n'ont pas pu, pour des raisons diverses, en bénéficier.

En outre, la section précise que les formations GHV effectuées ne semblent pas suffisantes

La direction reconnaît que la situation est encore délicate concernant AGORA mais elle fait le « maximum » ; et qu'une formation « balai » sera effectuée.

En outre, elle précise que si les GHV ne peuvent régler un problème, ils doivent appeler l'assistance directe de 1^{er} niveau en priorité et non la RH.

Nous demandons à MME RATOIN qu'une précision soit apportée aux frais de déplacement suite à la demande d'un agent dont la demande de frais est toujours en cours sur Agora.

Cette dernière indique qu'il faut bien faire ses frais de déplacement sur Agora, mais l'agent en question doit remplir et envoyer au service RH l'ancien formulaire d'état de frais. AGORA ...
AFFAIRE A SUIVRE

QUESTIONS DIVERSES :

Rapprochement de la Trésorerie d'Avon / Trésorerie municipale de Fontainebleau :

Poursuivant l'argumentation d'autres représentants du personnel, au sujet du regroupement des Trésoreries FONTAINEBLEAU/AVON, la section CGT a demandé si cette décision était intangible.

Pour la direction, le maintien 4 agents sur le site d'Avon serait contre-productif (13 agents à la trésorerie municipale de Fontainebleau). Juridiquement, il pourrait être envisagé le maintien d'un A et 4 agents, mais il ne s'agirait pas d'un service rendu à l'utilisateur, d'où la nécessité d'une structure plus importante.

Pour l'heure, maintien de la situation actuelle dans l'attente d'une décision de la direction générale.

Trésorerie de la Ferté sous Jouarre :

Nous avons évoqué la vétusté des locaux de la Ferté sous Jouarre.

La direction indique que cette trésorerie fait partie « des points noirs du département » en matière de relogement. Après 3 échecs de projet d'installation, un 4^{ème} est en cours et déjà très avancé. Une installation serait prévue à l'été 2011.

Locaux syndicaux :

Nous avons fait le point sur les locaux syndicaux du département et insisté sur la nécessité d'en créer sur les sites de plus de 50 agents et de les pourvoir en mobilier et en matériel informatique..

Fontaine à eau pour le PCE de Fontainebleau :

En toute fin de séance, sur le départ, nous avons rappelé à M. MARIEL et M. KRAFT que le PCE de Fontainebleau souhaitait être doté depuis plusieurs mois d'une fontaine à eau.

Message d'espoir, et en espérant que les agents du PCE n'auraient pas trop soif, « ils s'en occupent » !!!

CTPD DU 10 FEVRIER 2011 DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour ce CTPD relatif au budget 2011, au moment où la révolution sociale et politique se déroule en Tunisie et en Egypte.

Le message d'espoir qui nous est venu, par cet inattendu et précoce printemps de ce peuple, Tunisien et Egyptien, c'est que, lorsqu'une situation devient intolérable, elle n'est finalement plus acceptée et ceux qui l'ont imposée sont, un jour ou l'autre, invités à partir et laisser la place à l'expression citoyenne, c'est à dire tout simplement la démocratie,

Mais la situation qui a conduit la révolution dans ces pays n'est-elle pas comparable à ce qui se passe en France ? Une augmentation majeure et générale des prix, chômage endémique permanent (4 051 000 chômeurs officiels au 31/12/2010), des surdiplômés qui ne trouvent pas d'emploi...

En France, après l'intense action sociale que nous avons connue durant cet automne pour la défense de notre régime de retraites, c'est aujourd'hui, les fonctionnaires de la justice qui se soulèvent, l'éducation nationale qui est en grève...

Mais revenons plus précisément à ce qui se passe à la DDFIP : rien ne va plus !

- Baisse de la rémunération provoquée par le gel du point d'indice jusqu'en 2013 et l'augmentation des retenues pour pensions civiles qui a débuté ce mois (8,12 % au lieu de 7,85 %),
- Aggravation des conditions de travail,
- Mise en concurrence des agents par le biais de la réforme notation-évaluation,
- Continuelles menaces contre le Statut général des fonctionnaires,
- Politique incessante de suppression d'emplois; A telle enseigne, que

M.PARINI a décidé de supprimer 2 667 emplois en 2011 ; en Seine et Marne, ce sont 54 emplois qui sont supprimés.

Et, vous, Monsieur le président, vous ne vous êtes pas opposé à ces suppressions.

La situation est à ce point préoccupante que le député UMP Gilles Carrez (rapporteur général de la commission des finances à l'Assemblée Nationale sur la gestion des finances publiques et des ressources humaines) n'hésite pas à écrire dans son rapport (n°2 857 du 14/10/2010) : « (...) la suppression annuelle, systématique, de 2 500 emplois commence à poser problème.(...) Depuis l'exercice 2006, la réduction du nombre des agents des impôts et du Trésor public est impressionnante par sa régularité et son volume (...). L'effet vertigineux de cette diminution incessante des effectifs est renforcé par la perspective annoncée de poursuivre cette démarche sur les trois années à venir » (...).« Pour le Rapporteur spécial, la DGFIP doit se préoccuper des conditions de travail et du climat interne pour éviter de créer un syndrome France Télécom».

Peut-on être plus explicite ?

Nous exigeons encore et toujours l'arrêt des suppressions d'emplois. Nous demandons la réimplantation de tous les postes supprimés, sur la base de l'augmentation sensible des charges. De ce point de vue, nous demandons que nous soit communiquée l'évolution des charges depuis 2000 dans la filière fiscale et la filière publique.

Nous refusons la suppression de la notation au profit de la seule évaluation, ainsi que la mise en place de la Prime de Fonction et de Résultats qui en découlerait en lieu et place du régime indemnitaire actuel. Nous exigeons une réelle revalorisation des salaires. Nous ne voulons pas travailler comme à la Poste, nous ne voulons pas travailler comme à France Télécom. Le nombre de cas de souffrance au travail dénombrés à 3000 en 2008 au Ministère ne doit pas augmenter aujourd'hui.

Un des points de l'ordre du jour de ce CTP est relatif aux ponts naturels imposés depuis plusieurs années par la DGFIP. Nous vous rappelons que la CGT revendique la continuité de service public y compris lors des ponts, car tout le monde ne fait pas le pont et, car nous ne doutons pas que les agents veulent tel ou tel jour, la liberté de chacun à poser ses congés comme il le souhaite.

S'agissant du budget 2011, nous n'avons pas vocation à discuter d'un budget dont nous dénonçons la diminution. De plus, ce budget est de votre seule responsabilité. Toutefois, au cours du débat, nous vous signalerons ce qui nous semble curieux.

Quant à CHORUS, la CGT Finances Publiques, bien que consciente qu'il s'agit d'un outil qui remet en cause un des principes fondamentaux : celui de la séparation ordonnateur/comptable et dont l'objectif final est de supprimer des emplois, s'interroge sur les formations prévues et sur les dysfonctionnements de CHORUS pointés par la Cour des Comptes (perte de connexion, mauvaise intégration des fichiers externes....

Pour conclure, lors du conflit sur les retraites, les salariés ont gagné la démonstration de leur force et de leur capacité à se rassembler pour mener d'autres combats et profiter d'occasions opportunes pour revenir, quand cela sera possible sur les reculs que le pouvoir actuel a fait passer en force, ou voudra encore imposer. CAR RIEN N'EST A JAMAIS INELUCTABLE !

Les représentants du personnel de la CGT FIP 77 au CTPD

Titulaires :

Sylvie RISACHER (SIE de Fontainebleau 01.64.69.45.02)

Christophe LELIEVRE (trésorerie de Pontault-combault 01.60.29.29.58)

Pascal LHOMOND (SIP de Coulommiers 01.64.75.89.57)

Suppléants :

Nathalie ETIENNE (SIE de Roissy 01.64.43.17.08)

Hervé LE DALLIC (Conservation des Hypothèques de Meaux 01.64.35.21.22)

Luc PINGAULT (SIP de Melun ville 01.64.41.31.78)